

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le mercredi 14 octobre 2020

### COVID-19 : Mesures sanitaires à la suite du dépassement du seuil d'alerte du taux d'incidence dans le département de la Manche.

L'accélération de la circulation du virus SARS-CoV-2 observée sur l'ensemble du territoire national touche désormais la Manche. Depuis plusieurs jours, les cas de contamination augmentent dans le département. Le 13 octobre dernier, le taux d'incidence a atteint 60,7 cas positifs pour 100 000 habitants – supérieur au seuil d'alerte de 50, et le taux de positivité des tests réalisés 6,88 % – supérieur au seuil d'attention de 5 %.

Alors que trois des cinq départements de la région Normandie sont d'ores et déjà en zone de circulation active du virus, que les interactions interdépartementales sont nombreuses et que les vacances scolaires de la Toussaint débutent le 17 octobre, il convient de prendre les mesures nécessaires et proportionnées pour freiner la propagation de l'épidémie.

Au regard de cette situation, Gérard Gavory, préfet de la Manche, a pris ce jour deux arrêtés, après avis de l'agence régionale de santé Normandie.

Le premier rend obligatoire le port du masque sur les marchés, foires à tout, vide-greniers, brocantes et braderies dans le département. Le niveau de fréquentation et le brassage de population à l'œuvre lors de ces événements sont de nature à réduire la capacité des participants à respecter les mesures dites barrières et favorisent la circulation du virus, justifiant ainsi l'obligation mise en place.

Le second rend obligatoire le port du masque aux abords immédiats des écoles, des collèges et des lycées, soit dans un périmètre de 50 mètres autour de leurs entrées et sorties, aux heures d'entrée et de sortie des élèves, du lundi au samedi inclus. Cette obligation est également valable aux emplacements situés sur la voie publique correspondant aux arrêts et stations desservis par les véhicules de transport scolaire. Ces mesures doivent permettre de limiter la propagation du virus aux abords des établissements scolaires du département.

Les services de l'Etat dans le département sont pleinement mobilisés pour freiner la circulation du virus dans la Manche, en concertation avec les élus locaux et l'ensemble des acteurs concernés.

